

Le 4 janvier 2012

Jean-Paul Théorêt, Président

Régie de l'énergie

Objet : Compteurs intelligents

Cher Monsieur Théorêt,

Par la présente, j'aimerais exprimer mon opposition à l'installation des compteurs intelligents par Hydro Québec dans les résidences québécoises. Les nouveaux type de compteurs, dits « intelligents », peuvent transmettre sur de longues distances, par ondes radio (micro-ondes) et en temps réel, des informations sur la consommation d'électricité, d'eau ou de gaz naturel dans un immeuble. D'ici 2017, Hydro Québec compte remplacer tous les vieux compteurs analogiques résidentiels par cette nouvelle technologie digitale avec WiFi émettant des micro-ondes nocives pour la santé. J'ai exprimé par lettre mon refus à Hydro Québec de faire installer un compteur intelligent chez moi. On m'a répondu que les compteurs ne posent aucun risque pour la santé. Je persiste à croire que les compteurs intelligents posent un risque pour la santé et je continue à manifester mon opposition à ces compteurs pour les raisons suivantes, entre autres :

- 1) Les compteurs posent un risque additionnel pour les personnes hypersensibles à la pollution électromagnétique, causant des étourdissements, maux de tête, problèmes de sommeil, vertiges, etc.;
- 2) Même chez les personnes qui ne sont pas hypersensibles à la pollution électromagnétique, les compteurs peuvent affecter leur sommeil, entre autres effets physiques énumérés ci haut;
- 3) Le plus dangereux, c'est quand un répéteur (compteur qui collecte et transmet les informations émis par plusieurs compteurs) est placé près d'une résidence. C'est là où on retrouve le plus de gens malades, car le compteur émet plus souvent des micro-ondes. Comme les appareils émettent constamment, pareil au téléphone sans fil, ils sont liés notamment à une hausse de troubles cardiaques;
- 4) Un problème signalé en Californie et en Ontario concerne les factures exorbitantes et erronées que ces compteurs engendrent.

Aux États-Unis, on a permis dans certains endroits que les gens conservent leurs compteurs analogiques. Par exemple, dans l'État de Maine le Central Maine Power Company a offert à la clientèle l'option de pouvoir choisir de conserver leur compteur électromécanique. En Californie, au moins un comté a banni l'installation de ces compteurs intelligents.

Compte tenu des risques pour la santé, je propose un moratoire à l'installation des compteurs intelligents et qu'on adopte le principe européen de « précaution ».

En vous remerciant de l'attention portée à cette lettre, veuillez agréer Monsieur Théorêt, mes salutations distinguées.



Nathalie Doiron

211, rue Westcroft

Beaconsfield, Qc

c.c. Jean Hudon, Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique

Yves Bolduc, Ministre de la santé et des services sociaux

Francis Scarpaleggia, Membre du parlement Lac St. Louis

Geoffrey Kelley, Membre de l'assemblée nationale, Jacques Cartier

Régie de l'énergie

9 JAN. 2012

BUREAU DU PRÉSIDENT